



Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023-06-69 : Affectation des subventions aux associations

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 18 décembre 2023 à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Date d'affichage : 12 décembre 2023

Présents : 19

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Claudie ORMEAUX

Présents :

Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :

Madame Carole TUAL donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX
Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIEIRA
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Monsieur René RETHORE
Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Madame Stéphanie FOURNEL
Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Jean-François RIOS donne pouvoir à Madame Sophie JACOTIN
Monsieur Claude ARNOU donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JACQUART

Absents:

Exposé :

Le Conseil Municipal du 20 mars 2023 a voté les subventions affectées aux associations. Une provision de 3 851 € est inscrite au budget primitif 2023, pour faire face à de nouvelles demandes, et soutenir les projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE (29 VOIX POUR) la proposition d'affectation de cette provision :

- **84 €** pour l'association « Sénart Taekwendo » pour la mise en place de 4 séances « sport bien-être » à destination des personnes qui ont bénéficié du « sport santé » pendant deux années ;
- **280 €** pour l'association « Sénart Taekwendo » pour le financement d'un diplôme d'instructeur fédéral qui permettra à un bénévole d'encadrer des cours. L'association comptabilisait 200 adhérents pour la saison 2023/2024 contre 130 adhérents auparavant.

- **500 €** pour l'Association « Festi'Nandy » pour l'achat de matériel d'animation et de décoration pour les manifestations.

DIT que le restant des crédits sera rattaché à l'exercice 2024.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.**

Nandy, le 18 décembre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire